



Organisation Non Gouvernementale ayant Statut spécial à l'ECOSOC aux Nations Unies, membre observateur à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) de l'Union Africaine

Communiqué de presse

La **Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme (RADDHO)** a mené une enquête sur les démolitions des maisons commanditées par les autorités administratives locales à Kahone I Est depuis le 3 décembre 2020 à la suite de sommations de déguerpissement servies le 1^{er} Décembre 2020, soit deux jours à l'avance.

Ainsi, les populations qui occupaient régulièrement ce site n'ont eu droit qu'à quelques heures de préavis avant d'être jetées dans la rue manu militari par les forces de l'ordre et les engins sur instructions des autorités. Ce spectacle insoutenable et attentatoire à la dignité des populations déguerpies de Kahone a duré plusieurs jours.

D'ailleurs les informations recueillies attestent que près de 170 maisons ont été démolies en l'espace de quelques jours sans formalité particulière, ni indemnités et que les démolitions ciblent encore d'autres familles, les installant dans une psychose permanente.

Les investigations de la RADDHO et les documents mis à notre disposition montrent que les occupants du site y ont été installés régulièrement par les autorités municipales et administratives depuis plusieurs années. En outre, les conséquences d'un changement de projet des autorités ne peuvent être supportées par des populations en toute violation de leur droit à un habitat.

Face à cette violence physique et morale sur des familles de paisibles citoyens, la **RADDHO** :

- **Condamne** la violence physique et morale utilisée contre des citoyens qui n'ont pour tort que d'avoir cherché à obtenir un toit auprès d'autorités compétentes.
- **Regrette** l'unilatéralisme et l'empressement des autorités dans la gestion de ces démolitions qui ont disloqué des familles entières en toute violation de leur dignité.
- **Rappelle** aux autorités centrales et déconcentrées l'obligation de soumission de l'Etat à ses propres lois.
- **Invite** l'Etat à ouvrir des négociations avec le collectif des victimes afin de renouer le dialogue et de réparer ces graves manquements dans les meilleurs délais.
- **Demande** aux autorités étatiques de prendre toutes les dispositions administratives et financières nécessaires pour procéder aux réparations des victimes impactées par les démolitions.

Fait à Dakar, le 11 Janvier 2021

Le Secrétaire général
Sadikh NIASS